



PROCÉDURES À 3 OTM



Pour l'OTM CF

PRESENTATION

L'Officiel de Table de Marque (O.T.M) est un licencié d'un club de la Fédération Française de Basket-ball Joueur pratiquant ou ex-joueur, arbitre, entraîneur, dirigeant, il doit posséder une licence en règle pour la saison en cours.

Tout licencié peut officier sur une rencontre si aucun O.T.M. officiel n'est présent ou n'a été désigné. Dès sa prise de fonction en tant qu'O.T.M. de la rencontre, le licencié devient officiel et en possède toutes les prérogatives.

Pour tous les championnats à désignation, les O.T.M. sont tenus à une formation officielle qui leur est proposée par des formations de club, de secteur géographique ou de département. Des examens ou habilitations sanctionnent le niveau obtenu permettant d'évoluer officiellement dans des championnats définis.

PROCÉDURES MARQUEUR



Le marqueur doit :

- ✓ Indiquer le nombre de fautes commises par chaque joueur en levant, d'une manière visible par les deux entraîneurs, la plaquette affichant le nombre de fautes commises par ce joueur (**banc puis public**).
- ✓ Placer ou faire placer le signal des 4 fautes d'équipe à l'extrémité de la table de marque la plus proche du banc de l'équipe en situation de faute d'équipe, dès que le ballon devient vivant à la suite de la quatrième faute de l'équipe dans une période.
- ✓ Faire retentir son signal seulement lorsque le ballon est mort, chronomètre de jeu arrêté et avant que le ballon redevienne vivant. Le signal sonore du marqueur n'arrête ni le chronomètre de jeu ni la rencontre et ne rend pas le ballon mort.

PROCÉDURES MARQUEUR



5^{ème} faute de joueur :

Le marqueur doit informer l'arbitre le plus proche lorsqu'un joueur commet sa 5^{ème} faute en sifflant et en levant la plaquette 5 (**public puis banc**). Puis faire le geste de remplacement après avoir reposé la plaquette.

→ Ceci est à faire avant l'inscription sur la feuille de marque (papier ou emarque)

Fautes des entraîneurs :

Il doit enregistrer les fautes infligées à chaque entraîneur et doit avertir un arbitre immédiatement dès qu'un entraîneur doit être disqualifié.

Fautes techniques / antisportives :

Il doit avertir l'arbitre immédiatement dès qu'un joueur a commis 2 fautes techniques ou 2 fautes antisportives et qu'il doit être disqualifié. Pour cela il doit lever la plaquette du nombre de fautes (**public puis banc**) en sifflant et faire le geste de remplacement après avoir reposé la plaquette.

PROCÉDURES MARQUEUR



Deux fautes consécutives au même joueur:

Après avoir inscrit les deux fautes consécutives sur la feuille, le marqueur lèvera simultanément, et d'une seule main, les deux plaquettes de fautes concernées.

Si la première faute est la 5^{ème} faute, il conviendra d'appliquer la procédure pour la 5^{ème} faute, et de communiquer avec les arbitres pour l'inscription de la 2^{ème} faute en B ou autres.

Double faute:

Après avoir inscrit la faute de chaque joueur, le marqueur lèvera la plaquette portant le nombre de fautes de chaque joueur, avec les deux mains, il dirigera chacune des plaquettes vers le banc d'équipe correspondant.

Si les joueurs ont le même nombre de fautes, le marqueur lèvera et dirigera successivement la plaquette concernée du côté de l'un et de l'autre banc d'équipe.

Si l'un des joueurs est sanctionné de sa 5^{ème} faute, il conviendra d'appliquer la procédure pour la 5^{ème} faute (signaler d'abord la 5^{ème} faute du joueur concerné en communiquant avec les arbitres pour leurs faire comprendre de quel joueur il s'agit...inscrire les fautes sur la feuille puis relever les plaquettes pour les deux joueurs).

PROCÉDURES : MARQUEUR



Si une erreur d'enregistrement sur la feuille de marque est reconnue :

- Pendant le jeu, le marqueur doit attendre le premier ballon mort avant de faire retentir son signal
- Après l'expiration du temps de jeu et avant que la feuille de marque ne soit signée par l'arbitre, l'erreur doit être corrigée même si cette erreur influence le résultat final de la rencontre
- Après que la feuille de marque a été signée par les arbitres, l'erreur ne peut plus être corrigée. L'arbitre ou le commissaire, s'il y en a un, doivent envoyer un rapport détaillé à l'instance organisatrice de la compétition

PROCÉDURES : MARQUEUR



A la fin de chaque période :

Le marqueur annonce « tir » lors du dernier tir.



Clôture de la feuille de marque :

Les noms et initiales des prénoms des **3 OTM** doivent figurer au recto de la feuille de marque dans le bas des cases de signatures en plus des signatures.

PROCÉDURES : CHRONOMÉTREUR



Le chronométrateur doit avoir un chronomètre de jeu et un chronomètre de temps-morts à sa disposition et doit :

- Mesurer le temps de jeu, les temps-morts et les intervalles de jeu,
- S'assurer qu'un signal sonore automatique très puissant retentisse à l'expiration du temps de jeu d'une période,
- Utiliser tous les moyens possibles pour avertir immédiatement les arbitres en cas de défaillance de son signal ou si ce dernier n'est pas entendu,

PROCÉDURES : CHRONOMÉTREUR


Le chronométrateur doit mesurer un temps-mort de la manière suivante:

- Déclencher le chronomètre des temps morts (ou chronographe si le décompte des TM efface le temps de jeu ou le temps des 24s) immédiatement dès que l'arbitre fait le signal de temps- mort,
 - Faire retentir son signal lorsque 50 secondes du temps-mort se sont écoulées,
 - Faire retentir son signal lorsque le temps-mort a pris fin.
- 1ere sonnerie obligatoire / la 2^{ème} sonnerie peut être coupée si tout le monde est en place et que l'arbitre est ok

PROCÉDURES : CHRONOMÉTREUR

Le chronométrateur doit mesurer un intervalle de jeu comme suit:

- Déclencher le décompte de l'intervalle immédiatement à la fin de la période précédente,
- Faire retentir son signal lorsqu'il reste 3 minutes, puis 1 minute 30 secondes avant le commencement de la première et de la troisième période
- Faire retentir son signal lorsqu'il reste 30 secondes avant le commencement de la seconde et de la quatrième période et de chaque prolongation.
- Les intervalles doivent être décomptés jusqu'au bout, cependant si tout le monde est en place, les intervalles peuvent être écourtés 10s avant.

En cas de présentation des équipes :

- Le chronométrateur fera retentir son signal 6 minutes avant le début de la rencontre et le stoppera à 3 min si la présentation n'est pas terminée.

PROCÉDURES : CHRONOMÉTREUR



Le chronométrateur doit communiquer sur les temps de jeu :

- Il doit signaler à l'ensemble des officiels de table qu'il reste 1 minute à jouer à la fin de chaque période et prolongation.
- Il doit signaler à l'ensemble des officiels de table qu'il reste 2 minutes à jouer à la fin de la 4^{ème} période et de chaque prolongation.
- Il doit signaler au chronométrateur des tirs qu'il reste moins de 24s à jouer à la fin de chaque période et chaque prolongation.

PROCÉDURES : CHRONOMÉTREUR



Le chronométrateur doit faire office d'aide marqueur lorsque le club n'en fournit pas un :

- Il doit faire les annonces d'aide-marqueur (ex : A8-2 points, A4-P2...)
- Il doit afficher le score et les fautes (individuelles et d'équipe) au tableau d'affichage.

PROCÉDURES : CHRONOMETREUR DES TIRS



Le chronométréur des tirs doit communiquer sur les temps de jeu :

- Il doit signaler à l'ensemble des officiels de table qu'il reste 5 secondes à l'équipe pour attaquer.

- Il doit décompter à haute voix les 10 dernières secondes de chaque période ou prolongation. Il doit se lever et se placer entre le marqueur et le chronométréur si tous les officiels ne peuvent pas l'entendre clairement.

Attention cependant à prioriser l'annonce « panier/en jeu » si il reste des TM (surtout en 1^{ère} mi-temps).

- Il doit annoncer la remise à 14 secondes, et le temps restant sur une remise en jeu, si le temps est inférieur ou égal à 14 secondes.

PROCÉDURES : CHRONOMETREUR DES TIRS



- Lors des paniers marqués, l'occultation reste de rigueur. Si il y a une demande de TM, les 24 sont affichés dès la validation du TM par l'arbitre.
- Lors des intervalles, le chronomètre des tirs reste occulté. Le 24 sera affiché environ 10s avant le début de quart-temps. Attention sur certains appareils, la réinitialisation du chronomètre de jeu réaffichant le 24, il est alors pas nécessaire de ré-occulter le 24s .
- Lors de l'entre-deux initial, le 24 est affiché lorsque le ballon est légalement touché par l'un des sauteurs.

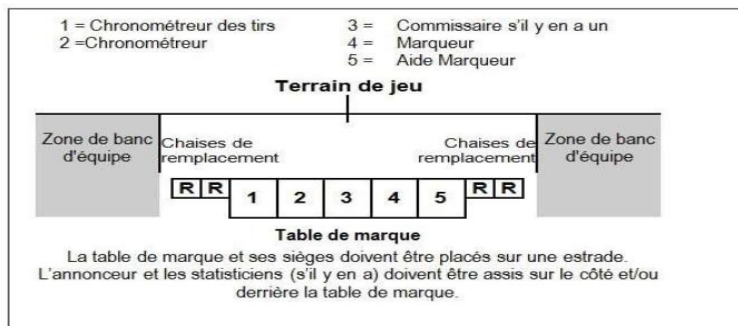
PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Entrées en jeu de départ :

- Le chronométrateur de jeu dicte les 5 des deux équipes au marqueur.
- Le marqueur vérifie la conformité en cerclant les joueurs.
- Le chronométrateur enregistre sur la fiche de suivi l'équipe de droite.
- Le chronométrateur des tirs enregistre sur la fiche de suivi l'équipe de gauche.

Position de la table de marque et des sièges des remplaçants



PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Suivi des remplacements / fiche de suivi :

•A chaque première entrée en jeu le chronométreur ou le chronomètre des tirs l'annonce au marqueur pour enregistrement sur la feuille. (ex: nouvelle entrée de A7)

→ Attention au moment de l'annonce, laisser le marqueur gérer les priorités et faire les annonces après.

•Durant toute la rencontre, sur la fiche de suivi doit figurer les 5 joueurs présents sur le terrain. Ainsi à chaque remplacement, barrer le joueur sortant et noter le joueur entrant.

•Notation particulière sur la fiche de suivi pour les cas suivants : joueurs éliminés et disqualifiés, **et joueurs sanctionnés d'une faute technique/antisportive, ect pour être capable de réagir rapidement en cas de deuxième faute T/U...**

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Surveillance pour les demandes de TM pendant le jeu (panier opposé au banc en 1ère mi-temps)

- Gestion faite par le binôme des chronométreurs de jeu et des tirs
- Lors d'un panier marqué le chronométreur de jeu doit avoir toujours le banc en contrôle visuel et ne regarde plus le jeu.
- Le chronométreur des tirs annonce :
« panier » lorsqu'un panier est réussi.
« fini » pour annoncer la fin d'occasion (pendant toute la rencontre).
- Le chronométreur des tirs doit être en soutien en cas de doute sur le numéro du joueur qui a marqué.

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Surveillance des bancs lorsque le ballon est mort et chrono arrêté

Après une violation

- Le marqueur gère le banc du côté de la REJ
- Le chronométreur de jeu regarde le banc à l'opposé de la REJ
- Le marqueur annonce « en jeu » et le chronométreur de jeu revient regarder le jeu très vite.
- En sécurité, le chronométreur des tirs annonce « touché » si besoin pour le démarrage des chronomètres.

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Après une faute (pendant la communication des arbitres)

- Le chronométreur de jeu regarde l'annonce de l'arbitre et surveille (balayage) le banc côté du jeu.
- Le chronométreur effectue la communication au marqueur (fonction d'aide marqueur)
- Le chronométreur des tirs surveille les 2 côtés (balaye) pendant que le marqueur inscrit sur la feuille et le chronométreur de jeu inscrit sur son pupitre (quand il cumule la fonction d'aide marqueur en plus)

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Après une faute (après la communication des arbitres)

- Le marqueur balaye entre le jeu et le banc à l'opposé de la REJ ou LF
- Le chronométreur balaye entre le jeu et le banc du côté de la REJ ou LF.

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Pendant les Lancer-Francs (version 2):

- Le marqueur de jeu regarde le banc à l'opposé, le chronométrateur de jeu annonce au marqueur si le LF est marqué ou non.
 - Le chronométrateur de jeu annonce l'évolution du score, le marqueur répète le score.
 - Si le dernier ou unique LF est raté, le CJ annonce au marqueur « rebond ».
Si le dernier ou unique LF est marqué, le CJ annonce « marqué » puis « en jeu » quand le ballon est à disposition pour la remise en jeu.
- Objectif: le chronométrateur (ou CT) puisse démarré correctement de son appareil sans retard, le marqueur n'ayant pas de temps à gérer.

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



À la reprise du jeu après un temps mort

- Le marqueur gère le banc du côté de la REJ
- Le chronométreur de jeu regarde le banc à l'opposé de la REJ
- Le marqueur annonce « en jeu » et le chronométreur de jeu revient regarder le jeu
- En sécurité le chronométreur des tirs annonce « touché » pour le démarrage des chronomètres.

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Durant un temps mort

- Le marqueur et le chronométreur de jeu gèrent le banc de droite après avoir vérifié la feuille de marque et le tableau d'affichage
- Le chronométreur des tirs gère le banc de gauche.
- Le but de gérer les bancs pendant les temps-mort est de pouvoir réagir aux remplacements non-passés par la table de marque, et de les signaler aux arbitres rapidement, ce qui sera plus discret et laissera le temps aux arbitres de le signaler aux coachs.

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Confirmation de la prise en compte d'une demande de remplacement ou de temps-mort (aux joueurs ou aux entraîneurs)

- Un des OTM doit confirmer la prise en compte de la demande en faisant le geste « ok » ou un mouvement de la tête (ok ou oui)
- Le plus important, c'est que les intéressés sachent que l'un des OTM a bien pris connaissance de la demande.

Rappel: la demande de remplacement d'un joueur ne doit pas être anticipée! Elle doit être signalée et prise en compte dans les deux conditions suivantes:

- Le joueur fait le signe conventionnel (et non le coach ou l'assistant coach)
- Le joueur se trouve dans la zone des remplacements (au niveau de la chaise des remplacements)

PROCÉDURE DU REGARD CROISÉ



Rappel:

Les annonces signalées dans ce document sont à titre « indicatifs », par contre il est très important d'échanger entre vous sur le type de mots ou annonces que vous allez mettre en place.

Exemple:

- « en jeu » peut être remplacé par « jeu »
- « panier » peut être remplacé par « marqué »
- ...

La notion de Balayage qui est utilisée à plusieurs reprises consiste à regarder les différents bancs, à tour de rôle, en tournant la tête, gérer les deux bancs en même temps.

Le regard croisé est mis en place pour simplifier et aider dans la gestion des bancs, pour éviter des oublis, il faut comprendre qu'il est important que tout les OTM le mettent en place pour qu'il fonctionne parfaitement.

Il est à mettre en place en CF et est recommandé en région.

RÉALISÉ par la COTM



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 85